

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20200622_06

Séance du 22 juin 2020

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 18
- Votants : 19

Date de la convocation :
15 juin 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-deux juin à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Aurore BRULPORT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT.

Était absente excusée : Carmen VALLET (procuration donnée à Anne-Marie MIVELLE)

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Fonds de concours pour le remplacement de brise-soleil à l'école

Depuis début 2019, 4 brise-soleil sont détériorés au niveau de l'extension de l'école, ce qui nécessite leur remplacement. Un devis de 1 808 € HT a été approuvé par la communauté de communes, compétente pour les investissements dans les bâtiments scolaires.

Les statuts de la communauté de communes prévoient un fonds de concours des communes à hauteur de 50 % pour les dépenses d'investissement.

Envoyé en préfecture le 26/06/2020

Reçu en préfecture le 26/06/2020

Affiché le 26/06/2020



ID : 039-200057115-20200622-DCM_20200622_06-DE

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la participation de la Commune à hauteur de 50 % des frais de remplacement de 4 brise-soleil à l'école des Barbouillons. M. le Maire sera chargé de son règlement.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE